

Étaient présents: MM. ANGLIVIEL (Amiens), ANNEQUIN (Besançon), ARON (Paris I), BERTRAND (Paris II), BENABOU (Orléans), Mme BESSIGNEUL (Nice), Mme BLOCH (Nanterre), M. BRIANT (Tours), Mme BONNEAU (Caen), M. BOST (Bordeaux), CABANES (Clermont), Mlle CARABIA (Limoges), Mme CELS (Tours), M. CHADEPAUD (Paris IV), M. CHASTAGNOL (Paris IV), Mme CHRISTIEN (Nanterre), M. CORNET (Aix), M. DEBORD (Bordeaux), Mlle DENIAUX (Caen), M. ETIENNE (Bordeaux), FOUCHER (Tours), JANNOT (Rennes), DESANGES (Nantes), Mlle JOURDAIN (Grenoble), M. LARONDE (Grenoble), LECLANT (Paris IV), LE GALL (Paris I), LEPHELLEY (Lille), LERAT (Besançon), LERICHE (Caen), M. et Mme LEVEQUE (Besançon), MARTIN (Reims), MAURIN (Paris VIII), Mlle MOSSE (Paris VIII), M. NICOLET (Paris I), M. PAPE (Rennes), PETIT (Grenoble), Mlle QUET (Nantes), M. REY-COQUAIS (Dijon), Mme ROUSSELLE-ESTEVE (Perpignan), Mme RUZE (Paris I), M. SANQUER (Brest), Mme THELIER (Paris XIII), M. VIDAL-MAQUET (E.P.H.E.), VAN EFFENTERRE (Paris I).

Excusés: MM. DECRET, DUMONT, HANCOUPE, HARMAND, TRANOY, Mlle DEMOUGEOT, M. BURNAND, Mlle FALETTI, M. et Mme DUVAL, M. et Mme PIETRI, Mme METIVIER, M. BORIUS, Mlle FEUVRIER, M. FEUVRIER, M. GARDAN, COUPRY.

La séance est ouverte à 9 heures 15 à la Faculté des Lettres. Le président de l'Université François RABELAIS adresse aux congressistes ses souhaits de bienvenue, auxquels répond le président, Robert ETIENNE, qui se félicite en outre de la présence des délégués des sociétés sœurs, MM. JOUAN (A.P.L.A.E.S.), LECLANT (A.P.H.H.A.U.) et CHEVALIER (Médiévistes); il présente ensuite l'ordre du jour.

#### ECOLE D'ATHENES

Le président évoque les bonnes relations qui se sont instaurées avec M. AMANDRY. Il lui paraît souhaitable que les Universités proposent au directeur de l'Ecole des boursiers qui puissent être admis à séjourner et à travailler à Athènes comme il avait été entendu.

#### ECOLE DE ROME

Le président signale que le décret portant réorganisation de l'école n'est toujours pas signé, sans doute en raison des manœuvres de l'Institut pour éviter qu'on élargisse le conseil scientifique; le directeur de l'école souhaite vivement être soutenu par ses collègues des Universités; le Comité Consultatif, élu démocratiquement, devrait être majoritaire au conseil scientifique. L'assemblée adopte à l'unanimité un vœu en ce sens.

#### C.N.R.S.

Le président estime qu'il serait bon de faire connaître la position de la SOPHAU sur la représentation des historiens de l'antiquité au conseil scientifique, d'autant plus que ce dernier doit être renouvelé l'an prochain. Notre discipline est en effet sous représentée aussi bien dans la commission 32 que dans la commission 34, et ce déséquilibre au profit des littéraires dans le premier cas, des médiévistes et plus particulièrement des chartistes dans le second, se répercute tout naturellement sur l'attribution des postes: lors de la dernière session, sur 5 postes à pourvoir par la commission 34, un seul est allé à un antiquaire. Sans doute faudra-t-il s'acheminer vers une solution dont l'organisation de la commission 33 nous offre un exemple, avec des postes réservés pour les historiens, les littéraires et les archéologues, dans une cohabitation à laquelle il convient de rester attaché.

M. CHASTAGNOL indique que le fonctionnement de la commission 32 est, malgré quelques groupes de pression moins préoccupant que ne l'est sa composition: il n'y siège en effet aucun historien élu, et, d'autre part, les historiens nommés et les archéologues ne sont pas assez nombreux pour examiner les dossiers qui leur sont soumis. M. JOUAN précise que l'APLAE n'a pas pris position sur ce sujet, mais qu'il faut tenir compte de l'importance numérique des littéraires dans le corps électoral. M. LERAT signale que dans la commission 34, il n'y a que 4 antiquaires pour 21 médiévistes et cela se ressent cruellement dans l'attribution des crédits et des postes. M. LE GALL souhaite qu'il y ait une commission spéciale d'historiens avec éventuellement des postes spécifiques pour les diverses spécialités. L'assemblée mandate alors le président pour faire part au directeur du C.N.R.S. des positions de la SOPHAU, en demandant la création d'une commission unique où historiens de l'antiquité et archéologues soient représentés es-qualité.

#### DEUG

M. LEVEQUE rappelle que le texte promulgué est différent des positions sur lesquelles un large consensus s'était établi au C.N.E.S.E.R. En premier lieu les restrictions apportées au régime des étudiants salariés, pour lesquels la possibilité de redoubler est indispensable, et l'adjonction du livret scolaire dans le dossier de l'étudiant, sont des mesures

t  
très inquiétantes. En second lieu, dans la définition timide de DEUG plus généraux, on est toujours resté en retrait sur les projets initiaux: diminution du rôle des sciences sociales, disparition de la géographie, restriction de l'histoire à la seule période contemporaine, ce qui trahit l'intention de ne fournir que des débouchés immédiats dans des domaines restreints. Enfin, on s'étonnera de la disparition du DUEL d'archéologie et d'histoire de l'art, et de l'absence, dans la DEUG d'Histoire, de sciences humaines comme la linguistique ou l'anthropologie. M. ETIENNE estime qu'il convient de prendre position sur le fond, mais que l'affaire est malheureusement jouée, encore qu'on puisse se féliciter de voir que l'histoire est présente dans les DEUG de lettres et de langues. Mme RUZE fait remarquer que l'histoire ancienne doit même officiellement obligatoire dans le premier cycle d'histoire. M. LE GALL s'inquiète de la façon dont les enseignements prévus pourront être organisés et s'étonne de l'introduction de mathématiques obligatoires dans le cursus des historiens. Après un débat auquel prennent part MM. VAN EFFENTERRE, FOUCHER, VIDAL-NAQUET, BOSCH, PAPE, ARON, LECLANT et CHASTAGNOL, l'assemblée décide de ne pas protester contre l'introduction des mathématiques mais de réclamer que la liste des sciences sociales du cursus des historiens soit élargie à la linguistique et à l'anthropologie.

#### REVUE DES ETUDES ANCIENNES.

M. ETIENNE annonce un changement de format et de présentation qui sont symboliques de la régénération de la revue qui a élargi son comité de rédaction à 14 membres. Les abonnements couplés avec la cotisation de la SOPHAU ont contribué au redressement de la situation financière et l'on peut, en pratiquant une politique du juste prix, espérer faire paraître régulièrement des années de 8 à 900 pages. Une place de choix sera réservée aux chroniques, dont il est souhaitable que le nombre s'accroisse, notamment grâce à la collaboration des membres de la SOPHAU. La REA se montrera accueillante aux articles de qualité, mais il faudra exiger que les comptes-rendus soient réellement des comptes-rendus critiques d'ouvrages qui en valent la peine. Les résumés d'articles, qui continueront à figurer à part, à la fin des fascicules, seront également présentés en langues étrangères.

#### CONGRES DE DAKAR.

Le président rappelle qu'il pourrait se tenir à la mi-mai 1974, et que le prix envisagé serait particulièrement intéressant: 1400 francs tout compris pour une semaine, alors que les prestations fournies coûteraient 3700 francs environ à un particulier. Il convient de limiter le congrès aux seuls membres de la SOPHAU et à des personnalités comme M. SNOWDEN, pour préserver notre indépendance. M. NICOLET et Mme LEVEQUE souhaiteraient qu'on fasse une ouverture vers l'africanisme et l'ethnologie. Tout en admettant l'intérêt d'une telle marche, M. ETIENNE souligne les difficultés matérielles et politiques qui risqueraient d'en découler.

#### RAPPORT DE P. VIDAL-NAQUET: Anthropologie et Histoire Grecque. (voir annexe).

La séance est levée à 13 heures 15. Après un déjeuner pris en commun à l'I.U.T., elle reprend vers 15 heures 30.

#### DISCUSSION DU RAPPORT DE P. VIDAL-NAQUET.

M. LECLANT demande ce qui a motivé le choix par les anthropologues d'un point de vue diachronique aux dépens d'un point de vue synchronique. M. VIDAL-NAQUET indique que rien dans la discipline elle-même n'imposait ce choix, si ce n'est qu'elle s'est presque toujours tournée vers des peuples sans écriture. M. NICOLET indique que la chronologie et les phases de l'approche anthropologique ne sont pas les mêmes dans tous les domaines de l'histoire; ainsi a-t-on eu, vis à vis de Rome, une attitude inverse de celle que l'on a adoptée à l'égard de l'antiquité grecque, puisqu'on s'est très tôt interrogé sur les sources de l'histoire romaine en adoptant un point de vue comparatiste; M. NICOLET évoque alors le rôle de Jean BODIN et celui de NIEBUHR. M. LE GALL s'étonne qu'on emploie le mot anthropologie pour désigner l'ethnologie, aux dépens de son sens premier d'histoire naturelle de l'homme, laquelle présente également un grand intérêt pour l'historien. M. SANQUER rapporte un exemple de l'utilité de l'approche anthropologique: les pains de sel fabriqués par les Vénètes, qui disparaissent avec la conquête de César et dont on a longtemps cru qu'ils avaient une fonction utilitaire, s'éclaircissent par référence à la monnaie de sel étudiée par M. GODELIER, l'évolution constatée étant elle-même rapprochée des poupées de sel des Aztèques interdites par les Conquistadors. M. LEVEQUE insiste sur l'importance de la survivance, le rôle de l'historien consistant à voir quelles déviations le poids du passé peut occasionner dans une société donnée. M. VIDAL-NAQUET se déclare en plein accord avec ce point de vue; il insiste sur les divers niveaux de la conscience sociale; il estime que le terme de survivance peut toutefois prêter à confusion; il précise, à la demande de

M. GEBLIANT, quo les statuts de l'anthropologie historique, à la différence de ceux de la psychologie de l'histoire, ont été rédigés par M. VAN EFFENTERRE estimant qu'il y a un grand risque à vouloir constituer théoriquement une anthropologie historique tout en juxtaposant, dans la pratique, une partie prise chez Xénophon, et une autre prise chez Plutarque. M. VIDAL-MAQUET précise qu'il n'a laissé de côté, dans son exposé, l'anthropologie économique que pour des raisons de temps et de commodités. Un échange de vues a alors lieu sur les résultats les plus récents de l'anthropologie "traditionnelle".

#### CONCOURS DE RECRUTEMENT.

##### 1) PLACE DE L'HISTOIRE ANCIENNE.

Mlle MOSSÉ rapporte que l'agrégation connaît un moment critique: pour les 1570 candidats du concours masculin, il a fallu élargir jusqu'à 7 le nombre des correcteurs d'écrit, ce qui rend discutable le classement définitif. D'autre part, si l'existence d'une épreuve unique d'histoire moderne ou contemporaine semble devoir être remise en cause, il ne faudrait pas que cette réorganisation se fasse aux dépens de l'histoire ancienne. La SOPHAU devrait se prononcer sur les diverses solutions envisagées officiellement: institution d'une 4ème épreuve d'histoire, tirage au sort d'un sujet d'histoire ancienne ou médiévale pour la première épreuve, tirage au sort de trois sujets pris chacun dans une des 4 périodes, aucune de celles-ci n'étant institutionnellement défavorisée. Après une discussion à laquelle prennent part MM. VIDAL-MAQUET, ETIENNE, et FOUCHER, il est décidé que la SOPHAU, tout en admettant le bien fonde des réclamations de nos collègues d'histoire moderne et contemporaine, s'efforcera d'obtenir que l'histoire ancienne garde dans les concours de recrutement une place équivalente à celle des autres périodes traditionnelles; le bureau est en conséquence mandaté pour admettre soit l'institution d'une 5ème épreuve, soit le tirage au sort des sujets des quatre épreuves d'histoire existantes parmi les 4 périodes historiques.

##### 2) SYMBOLE DES SUJETS.

Mlle MOSSÉ s'inquiète ensuite du secret dont on s'est prévalu cette année à l'égard des correcteurs de l'écrit, qu'on n'a pas mis à même de préparer sérieusement leur correction, en les laissant dans l'ignorance du sujet retenu. MM. ETIENNE et DEBORD partagent ce point de vue tandis que MM. BOUTEREAU, MARIN et VAN EFFENTERRE insistent sur la nécessité de se tenir en garde contre des critiques, ou sur l'obligation qu'a un correcteur de préparer l'ensemble de la question, ou même, en ce qui concerne le CAPES, l'ensemble du programme. M. ARON signale que le libellé du sujet d'histoire grecque de l'agrégation ("dans le monde égéen") était très contestable; après une discussion prirent part MM. PETIT, MARTIN, LEPELLEY et Mlle MOSSÉ, et apparut possible que le sujet ait été modifié sans l'assentiment de celui qui l'avait donné. Le président ETIENNE rappelle alors que la doctrine de la SOPHAU pourrait être que, même si l'on admet que seul le président du jury choisisse entre plusieurs sujets, la liste de ceux-ci soit établie en présence de tous les correcteurs d'écrit désignés, et que ce libellé ne puisse pas en être ultérieurement modifié.

##### 3) PROGRAMME DES CONCOURS POUR 1974.

M. MARIN en précise le libellé: "Des religions dans le Monde Romain du IIème siècle av. J.-C. au IIème siècle après J.-C.". M. ETIENNE estime qu'il est dangereux que l'identité rigoureuse du programme de l'agrégation et du CAPES conduise à une assimilation des deux concours; il considère surtout que la question elle-même est démentielle. M. MARTIN pense, pour sa part, qu'il s'agit d'un sujet de culture pour lequel il existe une bibliographie en français, facilement accessible. Il s'engage, à la demande de M. LEVEQUE, à fournir le plus rapidement possible une bibliographie du sujet. Sur proposition de M. ETIENNE et PETIT, l'assemblée émet le vœu que les programmes de concours soient publiés assez tôt pour que les Universités puissent en prévoir la préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 heures 45.

La conférence avec projections de M. R. CHEVALLIER dut être annulée pour des raisons techniques. Mais les congressistes purent se retrouver à l'heure du repas à la "Rôtisserie Tourangelée", où, à l'issue d'un excellent dîner, le président ETIENNE tint à remercier le Doyen FOUCHER et ses collaborateurs pour l'accueil qu'ils avaient réservé à leurs collègues, et les collègues des sociétés sœurs qui honoraient le banquet et le congrès de leur présence. M. LEBLANC, M. JOUAN, CHEVALLIER et LEBLANC répondirent à l'adresse du président.

Le lendemain, les congressistes purent se rendre en autocar à YZEURE, où M. G. PICART leur présenta les ruines gallo-romaines. On se rendit ensuite à Argenton sur Creuse, où

ANNEXE:

M.R. MOUSNIER a bien voulu communiquer au bureau de la SOPEAU le compte rendu d'une entrevue que les représentants de l'Association des Modernistes ont eue avec M.CASANOVA, Directeur du Cabinet du Ministre de l'Education Nationale; vous en trouverez, ci dessous l'essentiel.

"En ce qui concerne le DEUG, M.CASANOVA a répondu que l'intention du Ministre est de ne pas apporter de changement au décret avant qu'une expérience d'un an ait été faite. Il a insisté sur les possibilités qu'ouvrent aux Universités les 40 % des matières à option. Les universités peuvent imposer aux étudiants 20 % de matières obligatoires et leur donner le choix pour 20 % entre différentes matières. Il est par conséquent possible aux Universités d'imposer aux étudiants d'Histoire, dans la mention Sciences Humaines, 20 % de matières littéraires et philologiques si elles les jugent nécessaires pour la formation de l'historien.

En ce qui concerne la maîtrise, M.CASANOVA a indiqué que, dans les matières littéraires, l'obligation d'un mémoire rendant compte de recherches personnelles, serait maintenue".